

# LES ENFANTS DE LEE

## POUR MIEUX COMPRENDRE

Les fissures qui craquent le système commercial international organisé par l'OMC\* sont bien là ! C'est Alexandre Betegne qui rejoint l'ACDIC dans sa campagne contre les importations\* massives et incontrôlées de poulets congelés au Cameroun. Ce sont les milliers de pétitions signées en Europe pour soutenir les petites entreprises avicoles\* africaines. Ce sont les agriculteurs et les agricultrices du monde entier qui scandent « We are all Lee ! » (« Nous sommes tous Lee ! ») lors des manifestations contre l'OMC. C'est la paysannerie européenne qui découvre qu'elle est sur le même plateau que celles d'Afrique, d'Asie et de l'Amérique du Sud. Et ce sont finalement les échecs successifs des conférences ministérielles de l'OMC. Autant de succès pour les organisations prônant la souveraineté alimentaire\* !

Mais la souveraineté alimentaire reste un ensemble de droits à conquérir ou à reconquérir :

- ◆ le droit d'accorder la priorité à la production agricole destinée aux marchés\* locaux et nationaux ;
- ◆ le droit de choisir les modes de production agricole ;
- ◆ le droit d'exiger des prix agricoles assurant des revenus décents grâce à des instruments adaptés à chaque situation en excluant le dumping\* sous toutes ses formes (protection douanière, soutiens publics aux entreprises agricoles à condition qu'ils ne servent pas directement ou indirectement à exporter à bas prix, etc.) ;
- ◆ le droit à l'accès aux ressources (terre, eau, semences, crédit, formation, etc.) ;
- ◆ le droit de donner un nouveau cadre aux échanges internationaux (mise en place de marchés communs agricoles régionaux regroupant des pays à productivité\* semblable, négociation de prix agricoles stables et équitables par des accords internationaux de maîtrise de la production).

Tous les protagonistes concernés (les gouvernements, les organisations de la société civile, les multinationales) doivent se positionner et prendre leurs responsabilités. Mais la souveraineté alimentaire est d'abord à construire dans les rapports locaux entre les personnes qui produisent et les personnes qui consomment. Ces dernières sont-elles prêtes à défendre une agriculture de proximité ?

### Les OGM

Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant (bactérie, végétal, animal) pour lequel les gènes ont été modifiés artificiellement (par le génie génétique\*) pour lui attribuer des caractéristiques qu'il ne possède pas du tout ou qu'il possède déjà mais à un degré jugé insatisfaisant à son état naturel ou pour lui enlever certaines caractéristiques estimées indésirables. Des céréales aux légumes ou aux arbres, cette transformation génétique peut être effectuée sur de nombreuses espèces végétales (plus de 60) mais les OGM les plus avancés concernent surtout les espèces à grandes cultures (maïs, soja, colza, coton, blé, betterave). Les modifications actuelles des gènes sur les espèces végétales ont pour objectifs d'améliorer leurs caractéristiques agronomiques en les rendant résistantes aux insectes, aux maladies, aux conditions climatiques extrêmes (froid, sécheresse) et surtout tolérantes aux herbicides. Ainsi, leur culture est supposée plus aisée, moins consommatrice d'intrants\* et les rendements sont améliorés. Entre les défenseurs et les opposants aux OGM, les débats sont passionnés. Après des populations, les controverses véhiculent de fausses idées, des clichés, des craintes, etc. Les OGM, bénéfiques pour l'environnement ? Un progrès pour la santé ? Une solution à la faim dans le monde ? Tout le monde est invité à se renseigner sur les OGM pour se faire sa propre opinion.

Les organisations prônant la souveraineté alimentaire refusent la multiplication des OGM. Pour elles, l'argument selon lequel les OGM permettraient de lutter contre la faim dans le monde ne tient pas. Aujourd'hui, la production alimentaire mondiale pourrait nourrir 12 milliards de personnes. S'il en est encore qui meurent de faim sur notre Terre (nous sommes 7 milliards), c'est pour des raisons de distribution inégale et des rapports de pouvoirs économiques et politiques. Le refus des OGM s'explique aussi par le fait que l'agriculture transgénique, en raison entre autres des brevets sur les semences génétiquement modifiées, rend le monde paysan tributaire des multinationales\* contrôlant les plantes génétiquement modifiées, les pesticides et les herbicides qui y sont associés (aujourd'hui 98% des plantes génétiquement modifiées et 70% des pesticides sont commercialisés par six firmes). Laisser autant de pouvoir dans les mains du secteur privé, c'est s'éloigner de la capacité à mener des politiques agricoles qui répondent aux besoins des populations, des communautés et des Etats.

Par exemple, en France, le Réseau Cocagne, né en 1999, et le système des AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), né en 2001, mettent en relation une ferme et un groupe de consommateurs et de consommatrices. Ce groupe s'engage à l'avance à acheter des produits agricoles pour une durée fixe (six mois ou un an) en ayant la possibilité de suivre directement et d'influencer le mode de production (souvent biologique). L'exploitant ou l'exploitante agricole y gagne en sécurité financière et en indépendance par rapport aux grands distributeurs\*.

Les premières formes d'agriculture contractuelle de proximité apparaissent dans les années 1960-1970 au Japon sous le nom de Teikei (un ménage sur quatre y participe), en Suisse (en 1978 Les Jardins de Cocagne et aujourd'hui Affaire TourneRêve à Genève) et en Allemagne. Le concept se développe dans les années 1980-1990 aux Etats-Unis d'Amérique (aujourd'hui plus de 2000 Community Supported Agriculture - Agriculture soutenue par la Communauté), au Canada et en Angleterre. Ces pactes de solidarité existent maintenant dans plus de 15 pays.

## Les FEMMES et la SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

Dans toutes les agricultures du monde, les femmes ont un rôle essentiel souvent oublié. Quel que soit le mode de production, elles y prennent part en qualité de responsables d'exploitation, de membres de la famille ou encore d'ouvrières agricoles.

Dans l'Union Européenne, les femmes représentent 37% de la main-d'œuvre totale dans les exploitations agricoles. Une exploitation sur cinq est dirigée par une femme. Dans les pays en développement, les femmes sont responsables de l'agriculture de subsistance pour la consommation alimentaire de la famille et de la communauté, mais elles sont aussi actives dans les cultures d'exportation\* (coton, riz, café, cacao, etc.). Par exemple, en Afrique subsaharienne, les femmes représentent 60 à 80% de la main-d'œuvre employée pour la production agricole familiale et d'exportation. Dans les rizicultures, en Asie du Sud-Est, elles représentent 90% de la main-d'œuvre.

Les femmes restent trop souvent des « agricultrices invisibles » : la réalité de leur participation dans les activités agricoles est sous-estimée en raison du manque de statistiques les concernant. Elles travaillent souvent sans rémunération, les femmes elles-mêmes se considèrent comme des travailleuses occasionnelles. Malgré les efforts des gouvernements, des organisations de la société civile et des agences des Nations Unies, les paysannes subissent encore aujourd'hui bon nombre d'inégalités dans l'accès et le contrôle des ressources naturelles (terre, eau) et productives (crédits, intrants\*), dans l'accès à l'éducation, à la formation, aux services agricoles, aux technologies ou encore aux circuits de commercialisation. La souveraineté alimentaire\* est un droit à construire pour tous et pour toutes !

La souveraineté alimentaire rend nécessaire plusieurs mesures, notamment la reconnaissance et la promotion du rôle fondamental des femmes dans la production, la récolte, la commercialisation et la transformation des produits agricoles, mais aussi dans la préservation des cultures alimentaires des peuples. La souveraineté alimentaire soutient les femmes dans leur lutte pour un accès égal à la terre, à l'eau mais aussi aux moyens de production.

\* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le lexique à la fin de l'ouvrage.

## A VOUS D'ENQUETER SUR L'AGRICULTURE CONTRACTUELLE DE PROXIMITE !

OBJECTIF  
Réaliser une enquête

- ⇒ Prenez contact avec une exploitation agricole qui fonctionne selon le système de l'agriculture contractuelle de proximité (voir Réseau Cocagne et AMAP en France, Les Jardins de Cocagne et Affaire Tournerêve en Suisse, Les Paniers du Pays en Belgique).
- ⇒ Visitez l'exploitation agricole. Avec les responsables, identifiez leurs droits et leurs devoirs ainsi que ceux des consommateurs et des consommatrices.
- ⇒ S'il n'y a pas ce type d'exploitation près de chez vous, vous pouvez visiter le site internet de :
  - [www.reseaucocagne.asso.fr](http://www.reseaucocagne.asso.fr) (Réseau Cocagne- France)
  - [alliancepec.free.fr/Webamap/index.php](http://alliancepec.free.fr/Webamap/index.php) (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne- France)
  - [www.cocagne.ch](http://www.cocagne.ch) (Les Jardins de Cocagne - Suisse)
  - [www.cocagne.ch/TourneReve.htm](http://www.cocagne.ch/TourneReve.htm) (L'affaire TourneRêve - Suisse)
  - <http://users.swing.be/vivwal/paniers.htm> (Les Paniers du Pays - Belgique)
- ⇒ Et maintenant, répondez aux questions suivantes :
  - En tant que consommateur ou consommatrice, quels sont les avantages à être partenaire d'une ferme fonctionnant selon un système d'agriculture contractuelle de proximité ?
  - Quels sont les devoirs qui vous paraissent les plus contraignants ?
  - Est-ce que l'agriculture contractuelle de proximité vous semble être une fissure dans l'organisation du commerce agricole international ? Justifiez votre réponse.

# A VOUS D'EN FAIRE UNE LOI !

**OBJECTIF**  
Ecrire un texte de loi

Le gouvernement d'un pays imaginaire, qui n'est pas membre de l'OMC\*, veut faire voter une loi sur la souveraineté alimentaire\*. Ce pays ne produit que du blé, des haricots et du maïs, produits de base de son alimentation. Tout le reste est importé (petit rappel : la souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges agricoles). Cette loi comprendra sept à huit articles.

- ⇒ Donnez un nom à ce pays imaginaire.
- ⇒ Puisque la souveraineté alimentaire est un ensemble de droits à conquérir, rédigez cette loi avec vos camarades.

# A VOUS DE VOIR POURQUOI VOUS AVEZ ENVIE DE BOUGER !

**OBJECTIF**  
Réfléchir aux motivations personnelles

- ⇒ Regardez la dernière case de la quatrième page de l'histoire « **Les enfants de Lee** ». Alexandre Betegne, aviculteur camerounais, invite sa consœur suisse à se bouger.
- ⇒ Et vous ? Qu'est-ce qui vous fait bouger dans la vie ? Avez-vous maintenant envie de bouger pour la souveraineté alimentaire\* ? Si oui, comment ?

	OUI	NON	POURQUOI ?
☞ Faire une marche de 2000 km comme les paysans et les paysannes de Norvège en juillet 2005 pour aller manifester devant les bâtiments de l'OMC* à Genève (Suisse) ?			
☞ Soutenir financièrement un mouvement paysan comme Via Campesina ?			
☞ Devenir membre d'un groupe de consommateurs et de consommatrices lié à une ferme fonctionnant selon le système de l'agriculture contractuelle de proximité ?			
☞ N'acheter que les produits de votre pays ou de ceux de l'Union Européenne ?			

- ⇒ Avez-vous d'autres idées ?

# A VOUS DE RECAPITULER !

**OBJECTIF**  
Tester sa compréhension du thème et la transmettre simplement

Imaginez que vous ayez une petite sœur de huit ans. Vous voulez lui apprendre ce qu'est la souveraineté alimentaire\*.

- ⇒ Expliquez-lui pourquoi vous allez lui parler de la souveraineté alimentaire et en quoi cela la concerne.
- ⇒ Vous lui donnez une définition très simple. Laquelle ?
- ⇒ Si vous devez faire la même chose pour un ou une camarade de votre âge, changeriez-vous votre définition ? Pourquoi ?

## BOITE À OUTILS

### LIRE

- CETIM, *Via Campesina : Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, Genève : Centre Europe Tiers-Monde, octobre 2002.
- JOERCHER Bastienne, *L'agriculture a le droit d'être protégée*, Berne : Communauté de travail, février 2003.
- *Peuples en marche, Dossier « Commerce international, agriculture et souveraineté alimentaire »*, in Paris : Peuples en marche, N° 196, septembre-octobre 2004.
- PRAT Frédéric (sous la coordination de), *Société civile contre OGM : Arguments pour ouvrir un débat public*, Barret/Mérouge : Editions Yves Michel, mai 2004.

### VOIR

- *Cent ans d'économie rurale, documentaire en 4 parties (1880-1914, 1920-1940, 1950-1980, 1980-2000)*, réalisé par Gérard Delahaye pour le ministère de l'agriculture et la Cinémathèque (France), 1987-1998.
- *Le deuxième homme*, documentaire réalisé par Anne Dutertre pour INPAR, Lazennec Bretagne, France 3 Ouest (France), 1998.
- *Le consommateur, le paysan et l'AMAP*, film documentaire réalisé par Philippe Héland pour Attac Var (France), 2004.

### SURFER

- [www.viacampesina.org](http://www.viacampesina.org)
- [www.info-ogm.com](http://www.info-ogm.com) [http://www.gentechnologie.ch/stop\\_ogm.htm](http://www.gentechnologie.ch/stop_ogm.htm) (comité romand de travail sur le génie génétique)
- [www.reseaucocagne.asso.fr](http://www.reseaucocagne.asso.fr) (site du « Réseau Cocagne » - France)
- [alliancepec.free.fr/Webamap/index.php](http://alliancepec.free.fr/Webamap/index.php) (site des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne- France)
- [www.cocagne.ch](http://www.cocagne.ch) (site « Les Jardins de Cocagne » - Suisse)